

## COMPTE RENDU

Présents : MOREZ Yannick, MELLERIN Noëlle, SCHERER Sylvain, GAUTREAU Sylvie, CHERAUD Roch, BENBELKACEM Patricia, DE FOUCHER Béatrice, CHAIGNEAU Jacques, BOUCHEREAU Laure, LASSAVE Jean-Marc, LARDEUX Emmanuelle, ROBIN Monique, PIERRAT Angélique.

Excusés : CHARBONNIER Raymond, GUITTENY Ivan, DOUAUD Bernard, AUDELIN Jean-Pierre, LE BERRE Nathalie, DUIGOU Céline, SEIGNARD Soizic, BEZZI Stéphanie, ROURA Claudine, TEXIER Thierry.

### I – Décisions de Bureau :

DEC N°2020-034 : Cotisation 2020 à l'Association des Communautés de France. **Accord unanime**. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire adhère à l'AdCF pour l'année 2020. Le montant s'élève à 0.105 € par habitant soit de 3 211.43 €. Les crédits sont inscrits au Budget Principal.

DEC N°2020-035 : Cotisation 2020 au SYLOA. **Accord unanime**. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire adhère au SYLOA. Pour l'année 2020, le montant de la participation s'élève à 6 829 € en fonction des critères établis dans les statuts.

DEC N°2020-036 : Modification de poste pour le recrutement d'un technicien informatique dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information. **Accord unanime**. Il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour un technicien informatique.

DEC N°2020-037 : Modification de poste pour le recrutement d'un technicien voirie pour les services techniques communautaires. **Accord unanime**. Il a été décidé de créer un poste de technicien territorial à temps complet pour un technicien voirie.

DEC N°2020-038 : Participation financière 2020 à la Mission Locale du Pays de Retz. **Accord unanime**. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire adhère à la Mission Locale du Pays de Retz. La règle générale de calcul des cotisations correspond à la pondération de quatre critères par rapport à la participation globale des collectivités locales. Ces critères sont :

- La population générale de chaque Communauté de Communes,
- La population des jeunes 16-25 ans de chaque Communauté de Communes,
- Le nombre de demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans de chaque Communauté de Communes,
- Les bases réelles de chaque Communauté de Communes.

Ainsi le montant de la cotisation 2020 s'élève à 40 960.71 €.

DEC N°2020-039 : Fonds d'aide aux jeunes de la Mission Locale du Pays de Retz. **Accord unanime**. La Communauté de Communes du Sud-Estuaire adhère à la Mission Locale du Pays de Retz pour aider les jeunes de 18 à 24 ans, rencontrant des difficultés financières pour conduire leur projet d'insertion sociale et professionnelle et en particulier les jeunes cumulant plusieurs handicaps.

Cette dotation est calculée pour moitié en fonction du nombre de jeunes de la Communauté de Communes et pour l'autre moitié en fonction du nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans. Pour l'année 2020, le montant de la participation de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire s'élève à 1 266,84 €.

DEC N°2020-040 : Réhabilitation et extension de l'école de musique intercommunale à Paimboeuf – Modification des marchés. **Accord unanime**. Les marchés de travaux sont modifiés comme suit :

Lots	Titulaires	Montant €HT	Descriptifs des travaux supplémentaires et montant €HT	Nouveau montant €HT	Evolution
1- Gros œuvre	Ets GOURRAUD	153 000,00	frangement d'un mur en pierre pour creation d'un passage- traversée de mur pour passage eaux pluviales	2 088,95	155 088,95 1,37%
2- Etanchéité / vêtire zinc	Couverture MAGUERO	21 922,95	travaux de reprise des gouttières : nettoyage, vérification soudures, application résine	2 652,68	24 575,63 12,10%
3- Menuiserie extérieure aluminium / serrurerie	ATLANTIQUE OUVERTURES	57 113,00	fourniture et pose portail extérieur de service	3 088,00	60 201,00 5,41%
4- Plâtrerie isolation	LEDUC ISOPLATRE	46 534,90		0,00	46 534,90 0,00%
5- Menuiserie intérieure / vêtire bois extérieur / vêtire bois intérieure	PENARD	49 638,50	chemin technique, reprise porte d'entrée, solivage	6 160,25	55 798,75 12,41%
6- Plafonds suspendus	ACOUSTIC'ONE	7 372,36		0,00	7 372,36 0,00%
7- Electricité / courants faibles	AM3I PLUS	33 145,12	ajout de 2 éclairages extérieurs	1 038,92	34 184,04 3,13%
8- Plomberie sanitaire / VMC / Chauffage	FORCENERGIE	68 598,57		0,00	68 598,57 0,00%
9- Revêtements de sols faïence	MORICET	29 946,32		0,00	29 946,32 0,00%
10- Peinture	RENAISSANCE	8 989,37		0,00	8 989,37 0,00%
11- Terrassement VRD	BROSSEAU GUILBAUD	53 628,30	branchement d'eaux pluviales sous chaussée, reprise de sorties eaux pluviales dans le réseau avec visite, démolition rampe	6 628,00	60 256,30 12,36%
<b>TOTAL</b>		<b>529 889,39</b>	<b>21 656,80</b>		<b>551 546,19 4,09%</b>

Pour tenir compte des sujétions d'exécution des travaux, le délai global de réalisation est porté de 6 mois à 8 mois.

DEC N°2020-041 : Accord cadre pour les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments intercommunaux – Attribution des marchés. **Accord unanime**. Les accords-cadres concernant les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments intercommunaux, passés pour une durée de 1 an à compter de leurs notifications et renouvelables 3 fois, sont attribués aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	ADRESSES	MONTANT MAXI ANNUEL €HT
1-couvertures étanchéité	<b>SARL PRO TECH TOIT / ATILA</b>	32 rue Baptiste Marcet 44570 TRIGNAC	9 000,00
2-menuiseries extérieures (alu-PVC-Fermetures) /menuiseries intérieures /agencement	<b>PENARD</b>	Mouchefaite 44320 SAINT PERE EN RETZ	7 200,00
3-serrurerie	<b>PENARD</b>	Mouchefaite 44320 SAINT PERE EN RETZ	9 600,00
4-électricité multimédia	<b>ETI ATLANTIQUE</b>	PA Guerche Sud – Impasse Louis Blériot 44250 SAINT BREVIN LES PINS	20 000,00
5-plomberie sanitaire	<b>SERENNE</b>	9 Rue de la Fuie 44320 FROSSAY	13 000,00
6-peinture	<b>RENAISSANCE</b>	13 rue René Cassin Zone d'Herbins 44600 SAINT NAZAIRE	20 000,00